



 Saint-Denis
La Réunion

du 03/02/2027
au 03/03/2028

*susceptible d'être modifié

Animation Socio-Éducative ou Culturelle (ASEC)

Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport

RNCP 39926

Niveau 4

Le métier d'animateur.rice socio-éducatif.tive et culturel.le?

Le BPJEPS spécialité Animateur mention Animation Socio-Éducative ou Culturelle permet de concevoir et de mettre en œuvre des projets d'animation et des activités culturelles, éducatives et sociales s'inscrivant dans le projet et l'organisation de la structure.

⇒ Objectifs

Le BPJEPS Animation Socio-Éducative ou Culturelle est un diplôme de niveau 4 (BAC).

Il atteste que son titulaire est capable de :

- Développer des projets d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- Être responsable et autonome de ses actions tant sur le plan pédagogique, technique et organisationnel.
- Encadrer tout type de public, dans tous lieux d'accueils collectifs, en prenant en compte les spécificités des publics et leurs contextes territoriaux et en conduisant des progressions pédagogiques inclusives
- Être un acteur face aux enjeux sociétaux qui affectent le vivre ensemble.



Une formation en 4 blocs de compétences accessibles indépendamment

La formation BPJEPS mention Animation Socio-Éducative ou Culturelle s'organise en quatre Blocs de Compétences (BC) :

- Bloc n°1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
Coût total : 3255 € pour 217 H dont 169 H contenu BC1 + 48 H bloc complémentaire obligatoire (positionnement accompagnement bilan)
- Bloc n°2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation
Coût total : 930 € pour 62 H dont 56 H contenu BC2 + 6 H accompagnement individuel
- Bloc n°3 : Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer, des séquences d'animation et des séances d'activités, culturelles, éducatives ou sociales dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure
Coût total : 3030 € pour 202 H dont 175 h contenu BC3 + 27 H bloc complémentaire obligatoire (positionnement accompagnement bilan)
- Bloc n°4 : Organiser et encadrer le « vivre ensemble » avec les publics accueillis au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle
Coût total : 2190 € pour 146 H dont 140 h contenu BC4 + 6 H accompagnement individuel

Inscription

Jusqu'au 15/01/27

Positionnement

3.4 et 5 février 2027

Personne en situation d'handicap

Pour une adaptation pédagogique, contactez notre référent handicap :

CEMEA RÉUNION

Romain KOLTUNSKI

06 92 02 12 25

r.koltunski@cemea-reunion.org

 Infos et inscription

La Réunion : devis@cemea-reunion.org / 02 62 21 76 39

Ceméa FORMATION


YAKAMÉDIA
LA MÉDIATHÈQUE ÉDUCATIVE DES CEMEA



cemea-reunion.org

Financements

Le BPJEPS peut être financé dans le cadre :

- d'un financement personnel
- d'un contrat d'apprentissage : apprentissage ou professionnalisation
- du plan de formation de l'employeur
- une prise en charge d'un OPCO
- CPF: Compte Personnel de Formation
- PASS FORMATION région (demandeur d'emploi)

La Réunion : devis@cemea-reunion.org

Méthodes privilégiées

Valorisation du rôle de chacun. une et du groupe
Utilisation de méthode d'éducation active (mise en situation, analyse et pratique d'activités, recherche action, immersion sur des terrains d'applications...), alternant travail individuel, travail en petits et grands groupes.
Utilisation de ressources diversifiées
Usage d'outils numériques professionnels (ENF, Plateforme FOAD).
Appropriation du vivre ensemble par la mise en pratique (internat, mobilité).

Les particularités de cette formation au Ceméa

La formation permet de se confronter aux réalités du métier d'animateur.rice. Ainsi, vous allez pouvoir :

- visiter des structures de l'animation socio-culturelle (entreprises, collectivités publiques, associations)
- rencontrer des professionnel.les de différents secteurs, publics et privés
- vivre et mener des activités et découvrir des pédagogues de l'éducation nouvelle à travers nos méthodes de formation
- vivre un évènement culturel ou pédagogique comme Leu Tempo festival et bien d'autres évènements possibles grâce au réseau des Ceméa et ses partenaires

Pour vous accompagner vers une ouverture encore plus grande sur le métier d'animateur.rice, nous vous proposerons une mobilité européenne, dans le cadre du dispositif Erasmus+. Durant cette visite d'étude, vous serez amené.e à rencontrer des professionnel.les de l'animation dans le pays hôte.

De plus, grâce à nos outils numériques, libres et éthiques, nous vous proposons un environnement professionnel de formation dédié avec : un espace numérique de formation et notre médiathèque en ligne Yakamédia.

Accès à la formation

Les prérequis et exigences requises pour la formation conformément à la réglementation :

- Être titulaire d'un diplôme de secourisme (PSC1 ou SST).
- justifier d'une expérience d'animation professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures.

 Vous ne pouvez pas effectuer votre alternance en ACM, si vous êtes sous le coup d'une :

- incapacité pénale d'exercer auprès de mineur.es listée par l'article L. 133-6 du code de l'action sociale et des familles.
- inscription au FIJAIS.

Modalités d'accès :

- Remise d'un dossier d'inscription COMPLET.
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation.
- Réussir les tests de sélection (si + 20 personnes)

Évaluation et validation

Pour valider la formation BPJEPS ASEC, il faudra valider les quatre épreuves suivantes :

BC1 : Production d'un document écrit explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation . Il servira de support pour l'entretien oral.

BC2 : Présentation de supports ayant permis de valoriser deux séquences d'activités. Ils serviront de support pour l'entretien oral.

BC3 : Production d'un document présentant une séquence d'animation. Il servira de support pour la conduite d'une séance d'activités suivie d'un entretien oral.

BC4 : Production d'un document portant sur l'organisation et l'encadrement du « vivre ensemble ». Il servira de support pour l'entretien oral.

⇒ Débouchés après la formation

Le titulaire du BPJEPS ASEC peut travailler en tant que :

Animateur.rice socio-éducatif.ve, médiateur.rice, animateur.rice social.e, animateur.rice culturel, d'animateur.rice en éducation à l'environnement.
Les activités s'exercent dans le cadre d'associations de jeunesse et d'éducation populaire, d'accueils de loisirs et de vacances, de séjours, de classes de découvertes, de collectivités locales ou intercommunales, du secteur médico-social ou parfois dans le cadre d'entreprises relevant du secteur marchand. La formation permet de se présenter au concours d'animateur de la Fonction Publique Territoriale.

- Possibilité de se former au DEJEPS pour devenir coordonateur de projet.
- Continuer sa formation avec un Certificat Complémentaire de direction d'ACM (CC d'ACM) pour diriger un accueil de loisir.



Pour les personnes recrutées dans le cadre de l'apprentissage, elles disposeront d'un salaire et la formation sera prise en charge par l'OPCO. Les modalités financières s'inscrivent dans un plan de formation spécifique entre l'association nationale et les associations territoriales.